

**contexte**

Tremplin est une association poitevine créée en 1985 et aujourd'hui composée de 2 entreprises d'insertion : l'une dédiée à des activités du bâtiment et du nettoyage, l'autre à la restauration.

Située en zone urbaine, les dispositifs pour améliorer la mobilité des habitants sur Poitiers et sa Communauté d'Agglomération (CAP) existent et les possibilités de résoudre progressivement cette problématique pour les salariés de Tremplin sont donc variées.

**problématiques
identifiées**

Les freins à la mobilité pour certains salariés de Tremplin résident en effet plus dans la méconnaissance des dispositifs et dans des difficultés sociales nécessitant une résolution préalable que dans l'absence de solutions sur le territoire :

- > Des difficultés financières parfois lourdes (endettement)
- > Des difficultés d'ordre cognitif : difficultés de compréhension et d'expression (accrues pour les publics d'origine étrangère)
- > Des difficultés d'ordre psychologique : mauvaise estime de soi, peur de l'échec...
- > Impossibilité légale
- > Pb de santé

**actions de soutien
à la mobilité**

La structure n'a pas spécifiquement de dispositif qu'elle met en place.

Cependant, dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel réalisé tout au long du parcours de ses salariés, la mobilisation est régulière sur l'importance d'améliorer sa mobilité pour accroître ses chances de trouver un emploi.

Lorsque le salarié est "prêt" c'est-à-dire lorsque la plupart des difficultés annexes sont levées, l'accent est mis sur la communication autour de l'existant sur le territoire en fonction du besoin des personnes :

- > présentation de la spécificité de l'autoécole " APIC " pour une préparation adaptée du permis B. Elle gérée par le pôle social de la maison de quartier " Le Local " (Centre Socioculturel et Foyer de Jeunes Travailleurs)
- > présentation des services proposés par l' " Atelier Mob ", parc de mobylettes mis en place par le Centre Socio Culturel de La Blaiserie, pour la location temporaire d'un deux-roues.
- > présentation de la prestation " Allo'bus ", standard de renseignement téléphonique, avec remise de la carte récapitulative de l'ensemble des services proposés par Vitalis, la régie des transports poitevins, sur le réseau de la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP).
- > mise en relation avec les référents sociaux

+ d'infos concernant les dispositifs de soutien à la mobilité mentionnés :

- > Autoécole APIC : Le local - 05.49.62.84.83 - apic@lelocal.asso.fr
- > Atelier Mob' : CSC La Blaiserie - 05.49.88.21.97 - www.csclablaiserie-csc86.org/ateliermob.htm
- > Allobus : 05.49.44.66.88
- > Les modes de déplacements de la CAP (vélo, bus, stationnement, autopartage...)
<http://www.agglo-poitiers.fr> dans la rubrique "déplacements "
- > Mission Locale d'Insertion : 05 49 30 08 50 - www.mli-poitiers.asso.fr
- > Initiative pour le Développement Economique et l'Emploi (IDEE), qui coordonne la mise en œuvre de la politique insertion/emploi de la CAP (PLIE: Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : <http://www.idee-cap.asso.fr>

Mobilisation régulière sur les enjeux de la mobilité et communication sur les dispositifs existants sur le territoire tout au long du parcours du salarié dans la structure :

> lors des entretiens de suivi individuel : 2 à 3 fois par trimestre

Mise en évidence de l'importance de la mobilité pour trouver un emploi :

> lors des séances de recherche et analyse des offres d'emploi, ce qui est notamment mis en évidence pour les métiers avec déplacement sur différents chantiers (BTP, nettoyage...).

Résolution préalable ou en parallèle des problématiques : Atelier APLIS pour l'amélioration des savoirs de base (lire écrire compter), Atelier de FLE (Français langue Etrangère)...

Cette phase est suivie de l'accompagnement des salariés dans leurs démarches, notamment liées à la mobilité si nécessaire, et selon le besoin de la personne, avec le concours de son référent social de la Mission Locale d'Insertion pour les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans et ceux sous dispositif RMI :

> mise en relation avec les structures compétentes : autoécole ordinaire, APIC, Atelier mob'. La structure propose également de se porter caution au besoin.

> aide au montage de dossiers de demande pour bénéficier des services proposés...

> recherche de financements (cours en autoécole, financement pour le passage du permis B...)

Les partenariats :

> Mission Locale : contacts (si nécessaire) avec le référent social du salarié en parcours pour le suivi et la résolution des difficultés à plus long terme.

> APIC et Atelier Mob' : contacts ponctuels pour le suivi des personnes présentant des difficultés particulières d'apprentissage.

> CIFOP (Clé des Formations Professionnelles)

Les ressources propres mobilisées sur cette action sont moindres puisqu'elle entre dans le cadre plus global de sa prestation d'accompagnement socioprofessionnel financée par :

> Le Conseil Général, par le biais de la Mission Locale d'Insertion (public " RMI ")

> Le Conseil Régional, par le biais de la MLI (public " Emplois Jeunes ")

> Le FSE (pour les bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : RMIstes et < 26ans)

Les financements sur les actions spécifiques de soutien à la mobilité :

> Les dispositifs APIC et Atelier Mob' bénéficient également d'un financement du PLIE (Fonds Social Européen) car ils entrent dans la politique d'insertion-emploi de la CAP.

+ L'avantage présenté par l'autoécole APIC est double car il permet aux salariés de Tremplin de bénéficier de cours à tarif préférentiel (calcul sur la base de leurs revenus) tout en suivant leur rythme d'apprentissage (prise en compte des difficultés).

- APIC : le nombre de places est limité (une soixantaine d'élèves par an)
Financements limités (pour le passage du permis B notamment)

témoignage

" L'une des salariées était réticente quant aux questions de mobilité et notamment pour passer son permis de conduire. Suite aux séances de recherche d'emploi elle s'est véritablement rendue compte de la nécessité pour elle de trouver un mode de déplacement pour trouver un emploi, et plus particulièrement pour des postes de nettoyage sur lesquels elle était formée qui peuvent être en horaires décalés, où les déplacements sont multiples, et où il faut parfois apporter son matériel.

Elle s'est ainsi inscrite d'elle-même en autoécole ordinaire, puis s'apercevant du coût, de la difficulté et du temps qu'il fallait y consacrer, elle a opté pour la mobylette, résolvant de façon immédiate cette problématique pour trouver du travail mais gardant pour la suite son projet d'apprentissage du code de la route et de la conduite automobile. "

Contact

Christine Petit
Accompagnatrice socioprofessionnelle
05 49 01 21 88
tremplin86@wanadoo.fr



Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique de la Région Poitou-Charentes

espaceSERVANTÉ.S. - 3, rue Georges Servant 86000 Poitiers

Tél : 05 49 88 07 29 - Fax : 05 49 88 43 98 - Site Web : www.iris.asso.fr - Courriel : iris@iris-poitou-charentes.com

